Retrait de nationalité

Par Ghalouli

Bonjour,

Je me permets de solliciter vos lumières concernant une question importante liée à la nationalité française.

Après avoir récemment obtenu la nationalité française par naturalisation (moins de deux ans), je souhaite savoir si un départ du territoire français pour m'installer durablement dans un autre pays pourrait constituer un motif de déchéance de ma nationalité.

Existe-t-il des dispositions légales ou administratives spécifiques en droit français qui conditionnent le maintien de la nationalité fraîchement acquise à une présence continue sur le territoire national pendant une certaine durée ?

Merci par avance pour vos réponses éclairées.

Par Nihilscio

Bonjour,

Il n'existe aucune disposition imposant une présence sur le territoire national sous peine de déchéance de la nationalité.